

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30**

N° DEL2017\_191 : RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

#### **L'an deux mille dix sept, le douze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

**Votants : 46**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017**

### **N° DEL2017\_191 : RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Pilote : Ressources humaines

**Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,**

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit la réalisation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le décret 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit les conditions de réalisation de ce rapport, qui doit être présenté chaque année préalablement au débat d'orientation budgétaire pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport s'articule en deux parties :

- un rapport de situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire.

L'agglomération a décidé de concentrer son analyse sur la première partie du rapport.

**Le rapport de situation comparée établit et analyse différents indicateurs** relatifs à

- la structure des métiers
- l'allongement des carrières
- les niveaux de rémunération

Comme lors de l'analyse effectuée en 2016, les différences entre hommes et femmes sont structurelles (la filière technique est plus masculine, la filière culturelle plus féminine) et qu'il n'y a pas de différence de traitement entre les hommes et les femmes au sein de l'agglomération.

A noter, en 2016 : avec 41% de femmes, l'assemblée communautaire se situe au 28e rang des intercommunalités (6e agglomération) de la région Occitanie, très largement au-dessus de la moyenne régionale de 31%.

Il prévoit l'application d'un **plan d'action** dont les principaux points sont les suivants :

- conseil aux agents demandant un temps partiel sur les incidences sur leur carrière

- favoriser la mobilité interne comme facteur d'accroissement de la mixité des métiers
- faciliter la prise du congé de paternité
- adapter la fourniture des vêtements de travail ; lutter contre les stéréotypes

En 2017, l'accent a été porté sur

- les fiches de postes et annonces emploi H/F
- les entretiens pré/post-maternité et/ou congé parental en lien avec les modalités de l'entretien de retour

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes est présenté à l'assemblée communautaire en préalable au débat d'orientation budgétaire.

Il est présenté en annexe à la présente délibération.

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 novembre 2017,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour extrait conforme,  
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL